

ABONNEMENT.

En an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
Poste:
En an... 35 fr.
Six mois... 21
Trois mois... 13

On s'abonne:

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 15
RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
3 Décembre 1881.

Bulletin politique.

Les journaux républicains continuent à chercher victoire au sujet de l'élection des députés sénatoriaux.

Attendons les résultats définitifs du 3 janvier avant de nous prononcer; mais un nouveau succès de la République ne nous étonne, ni ne nous décourage.

Je ne saurais trop appeler votre attention sur une déclaration qui se trouve reproduite, en termes plus ou moins variés, mais identiques au fond, dans tous les organes gambettistes.

On est libre de se demander si les feuilles du cabinet ont des renseignements suffisants pour s'exprimer avec cette assurance, si elles sont tout à fait sincères et si, l'étant, elles ne s'aveuglent pas une fois de plus dans leur optimisme de commande.

Partout où la désorganisation des cadres n'y met pas d'obstacle, on exerce avec la plus grande activité les nouvelles recrues de nos régiments.

miliarisés avec le tir. On suppose qu'aussitôt que l'instruction acquise le permettra, ces jeunes soldats seront envoyés en Afrique pour relever les troupes expéditionnaires, qui rentreraient comme cadres essentiels dans leurs corps respectifs.

On attribue à l'influence du général de Galliffet les choix faits par le ministre de la guerre pour la composition des comités supérieurs de la défense et de la guerre. Le général marquis n'a pas quitté Paris depuis l'avènement du cabinet Gambetta et il a été fréquemment au palais du quai d'Orsay; c'est ce qui a fait supposer que le général allait être appelé à de hautes fonctions diplomatiques.

La première « entame » au fromage qui avait été confectionné pour M. Albert Grévy, sous le nom de gouvernement civil de l'Algérie, résulte très-clairement et très-explicitement du décret même qui règle les pouvoirs de son successeur.

Mais il y a bien autre chose qu'on ne dit pas et qui, du même coup, explique le choix inattendu fait de M. Tirman pour le gouvernement entamé! L'ancien préfet et le général Saussier se sont connus à Marseille; ils sont personnellement en très-bons termes; l'ancien préfet est un esprit souple, conciliant, surtout quand on lui recommande de se montrer tel; on l'envoie à Alger pour que les coudées du général en soient plus libres et pour qu'il puisse faire, un peu partout, ce qu'il voudra, sans consulter ni fâcher le gouverneur.

En un mot, à partir de ce jour, le pouvoir civil sera, en fait, subordonné au pouvoir militaire.

Chronique générale.

De nombreuses réclamations se sont produites contre l'application et l'élevation exorbitante des droits de timbre et d'enregistrement. L'agriculture, trop longtemps sacrifiée, demande un allègement de droits sur les ventes et échanges de biens ruraux.

D'autre part, la législation sur cette matière est fort compliquée. Elle a, il est vrai, ses lois spéciales, mais elle s'égare trop souvent dans les lois de finances et les budgets de l'Etat. La connaissance de cette législation peut donc être considérée comme inaccessible au public, et pour la posséder il faut aux agents spéciaux une étude longue et approfondie, et encore se trouvent-ils souvent en présence de grandes et nombreuses difficultés.

Il sera nommé dans les bureaux une commission de vingt-deux membres, chargée de réviser, modifier et réunir en un seul corps de loi toutes les dispositions relatives à l'assiette, à la fixation et à la perception des droits de timbre et d'enregistrement.

Le gouvernement nous prépare, dit-on, de nombreuses surprises pour la session de 1882, après les élections sénatoriales.

Lorsque nous serons certains de la majorité dans les deux Chambres, tout changera de face.

Tel serait le langage tenu par des membres du nouveau cabinet.

En même temps que le ministre de l'intérieur compulse les dossiers des élections, il éploche aussi les fonds secrets de son ministère qui ont, paraît-il, beaucoup servi à son prédécesseur pendant la période électorale.

Plusieurs députés se plaignent du silence qui entoure les conseils des ministres depuis l'avènement de M. Gambetta au pouvoir. Les députés voudraient être mis au courant de ce qui se décide dans les réunions ministérielles; mais, malgré les démarches faites dans ce sens auprès de M. Gambetta, il n'a été répondu que les décisions prises en conseil des ministres ne regardaient que les membres du cabinet.

D'après une version qui s'accrédite chaque jour davantage au palais du quai d'Orsay, dit la France, M. Gambetta ne serait pas dans l'intention de conserver longtemps le portefeuille des affaires étrangères; il se proposerait de le remettre entre les mains d'un titulaire définitif, dès qu'il aura pourvu à certaines nominations diplomatiques et opéré quelques remaniements projetés.

M. Gambetta reprendrait alors la présidence du conseil sans portefeuille, comme il en avait eu d'abord la pensée.

On assure, dit le National, que des dissentiments se seraient élevés entre le président du conseil et le nouveau ministre de la guerre.

M. Gambetta, très-fatigué à la suite de la séance où il a pris deux fois la parole,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XXIII

LA MAISON DU NOTAIRE

Nous n'avons pas nommé, nous ne nommerons pas le bourgeois M. Labarthe était notaire.

L'heure est venue cependant d'introduire le lecteur dans cette maison.

Maison des plus riantes, mais des plus modestes. Étienne Labarthe, chacun le sait, ne possède qu'un mince patrimoine. Il a fait un mariage d'amour. C'est par son travail, sa probité, son intelligence qu'ont été conquises l'aisance et la considération dont il jouit.

D'ailleurs, n'est-il pas le gendre du capitaine Lambert? Ce titre, à défaut d'autres, suffirait pour lui constituer un brevet de galant homme.

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

Ses panonceaux décorent les deux pilastres d'une grille ouvrant sur la cour, sablée de gravier de la Meuse. A droite, l'écurie, la remise; à gauche, un mur tapissé de lierre, et, de ce même côté, dans le corps de logis, sur la façade duquel court une glycine qui déjà commence à fleurir, la cuisine et la salle à manger.

En face, dans le corridor, deux autres portes sont pourvues de plaques de cuivre indiquant, celle-ci l'étude, celle-là le cabinet du patron. Les chambres à coucher occupent l'étage supérieur, où se trouve, en outre, un petit salon ayant sa fenêtre sur le jardin. C'est dans cette pièce que se tient ordinairement M. Labarthe.

Louise a trente ans, vous le savez. La voici, dans tout l'épanouissement de sa digne et chaste beauté. Rien qu'à voir ce visage calme, ce sourire intelligent et bon, on devine en elle la femme de cœur, la femme heureuse et qui mérite de l'être, l'honnête femme.

Tout en maniant l'aiguille, elle donne à sa fille adoptive une leçon de piano. Jeannette est élevée comme une demoiselle.

M. Labarthe nous l'a dit un jour, elle regrettait, elle souffrait de ne pas être mère et de se sentir au cœur toutes les aspirations de la maternité. Un véritable chagrin. La maison s'en ressentait. Rien de triste, surtout en province, comme une maison sans enfants. Jeannette avait rempli cette lacune.

Elle se montrait si reconnaissante de la sollicitude qu'on lui témoignait! Louise l'aimait à ce point que parfois elle en arrivait à cette douce illusion de croire que la fille de Madeleine était réellement sa fille.

Un étranger n'en eût pas douté, voyant avec quelle tendresse, avec quel bonheur elle conseillait, elle guidait les petites mains sur l'instrument sonore. A chaque reprise, comme encouragement, c'était une caresse, un baiser. Puis elle lui disait: — Tu m'aimes bien, n'est-ce pas? Appelle-moi ta mère!

L'enfant obéissait, et, sur son visage expressif, dans son affectueux sourire, dans ses yeux attendris, on lisait sans peine que ce n'était pas un acte de pure complaisance.

Mais ce n'était pas non plus, gardez-vous de le supposer, une ingratitude, une trahison envers le passé. M. Labarthe ne l'eût pas permis. Jeannette n'oubliait pas Madeleine, ni Petit-Pierre, ni son ami Barnabé, ni même son ami Raynal.

Dans l'intervalle des leçons, on avait parlé de tous les absents. C'était une de ces tièdes matinées printanières où les âmes s'épanouissent en même temps que les fleurs. Plus de traces d'orage dans le ciel bleu. Un gai rayon de soleil arrivait par la fenêtre ouverte. On entendait les oiseaux chanter dans le jardin.

— Fermons le piano, dit tout à coup Louise. Je

suis contente de toi, mignonne... et, pour récompense, je te ménageais une surprise... Nous allons écrire à maman Madeleine...

— Oh! tout de suite! s'écria Jeannette en battant des mains.

— Il le faut! répondit la mère adoptive, car voici bientôt l'heure du courrier... Ton billet doit partir dans une lettre de papa Labarthe à M. Michaud... Une lettre d'affaires, et qui peut-être attend déjà la tienne... Allons!... mets-toi là... commence!

Elle avait tout disposé sur une table devant laquelle Jeannette prit place, la plume aussitôt sur le papier, mais le regard encore dirigé vers sa chère institutrice, comme pour lui demander conseil.

— Non!... fit celle-ci, non, mon enfant, je ne dicte rien... Laisse balbutier librement ton cœur!... Mais dépêche-toi, tu sais que nous attendons à déjeuner mon père et ta bonne amie Fifine.

A ce dernier mot, Louise s'interrompit, prêtant l'oreille.

Un bruit de voiture s'entendait du côté de la rue. — Serait-ce eux déjà? murmura-t-elle en se hâtant vers la pièce voisine dont les fenêtres donnaient sur la cour.

Elle en revint presque aussitôt en s'écriant:

— Jeannette, laisse là l'écritoire... c'est ta mère qui nous arrive!

a contremandé le conseil des ministres qui devait avoir lieu dans la soirée.

M. Waldeck-Rousseau est passé grand homme pour avoir adressé aux préfets une circulaire dans laquelle il les avertisse que les demandes d'emploi ou d'avancement qui ne lui seraient pas transmises hiérarchiquement par eux, seraient retournées sans réponse, et leur recommande de se tenir en communication constante avec les représentants des communes, de visiter leur département et de le tenir au courant de ce qui s'y passe.

Enfin, il leur rappelle qu'ils ne doivent jamais quitter leur poste sans autorisation.

Toutes ces recommandations, M. Waldeck-Rousseau les a pour ainsi dire copiées dans les circulaires confidentielles de ses prédécesseurs, y compris spécialement les ministres de l'Empire!

Le Figaro publie des extraits des circulaires ministérielles adressées par les prédécesseurs de M. Waldeck-Rousseau à leurs subordonnés: il est toujours vrai de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil de la R. F.

On lit dans le Soir:

« Nous avons raconté qu'un malheureux réserviste, nommé Boivin, âgé de vingt-quatre ans, et qui faisait ses vingt-huit jours à Saint-Cloud, était mort faute de soins et n'ayant pu parvenir à se faire reconnaître malade par le médecin-major. M. Boivin père, qui demeure rue de Turbigo, 24, écrivit plusieurs lettres aux journaux, pour raconter le fait. Le ministre de la guerre de cette époque ordonna une enquête; il arriva naturellement que, contrairement aux conclusions des médecins civils, on trouva que la mort du pauvre Boivin avait été des plus naturelles. Cet avis n'étant pas celui de ses camarades, une fois sortis du régiment, ceux-ci, sur la prière de M. Boivin père, signèrent une protestation contre l'enquête officielle. Cette protestation fut insérée dans quelques journaux.

Il paraît que cela n'a pas plu aux autorités supérieures, qui, ayant ramassé soigneusement les noms des infortunés ex-réservistes signataires de la protestation, se proposent, lorsque ces hommes reviendront sous les drapeaux, soit pour faire de nouveau vingt-huit jours ou treize jours, de leur infliger en supplément trente jours de prison avec ce motif: « Ont blâmé un acte de l'autorité militaire à leur retour dans les foyers. »

Cette mesure nous semble non-seulement arbitraire, mais vexatoire et portant atteinte à la liberté des citoyens; aussi serions-nous reconnaissants à M. le ministre de la guerre de bien vouloir nous dire si les intentions qu'on prête aux autorités supérieures sont réelles? »

Il s'agit de savoir, en effet, si, après leurs 28 jours, les réservistes retrouvent leurs droits de citoyens.

Effectivement, une charrette s'arrêtait devant la grille. Mathurine avait trouvé cette occasion pour Madeleine.

Petit-Pierre ne fit qu'un bond sur le trottoir, et du trottoir vers la maison. A peine Jeannette, revenue de sa première surprise, accourait-elle à sa rencontre, qu'il franchissait déjà les dernières marches de l'escalier. Avec un même cri de joie, le frère et la sœur s'embrassèrent.

Puis ce fut le tour de la mère. Un long embrassement, mêlé de sanglots. Il y avait près de trois mois qu'on ne s'était vu à pareille fête.

Lorsque se furent calmés ces premiers transports, M^{me} Labarthe fit entrer Madeleine et ses deux enfants au salon.

Sur le fauteuil qui lui était offert, la veuve tomba plutôt qu'elle ne s'assit.

Déjà Jeannette était sur ses genoux, l'entourant de ses bras, lui prodiguant de folles caresses.

— Maman, c'est toi! c'est bien toi! Pauvre chère maman! Il y avait si longtemps... si longtemps... Ah! mais! que je suis donc contente!

Non moins émue, Madeleine l'étreignait contre son cœur. Puis elle l'éloignait quelque peu, la regardant, l'admirant, ne pouvant se lasser de la regarder encore.

— Comme te voilà grandie! embellie! balbutiait-elle avec ivresse, et comme ça se voit bien qu'on te soigne mieux encore que chez nous! Vous

Voici l'extrait de constitution d'avoué pour l'Impératrice Eugénie dans l'affaire pour laquelle le citoyen maire de Marseille, le sieur Brochier, fut si peu convenable:

« M^e Henri Arnaud, avoué près le tribunal civil de Marseille, déclare à son confrère M^e Pally qu'il se constitue et occupera pour Sa Majesté M^{me} Eugénie-Marie de Gusman, comtesse de Téba, veuve de Sa Majesté l'Empereur Charles-Louis Napoléon III, domicilié à Paris et résident à Chislehurst, comté de Kent, Grande-Bretagne, agissant tant de son chef que comme héritière à réserve et légataire universelle de Son Altesse M^{le} le prince Eugène-Louis-Jean-Joseph Napoléon, son fils décédé.

» L'affaire viendra mercredi 7 décembre.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Tunis, 30 novembre, soir.

On assure qu'Ali-Ben-Khalifa est à la tête de 45,000 combattants dans les monts Urghammass, au sud-est de Gabès.

(Agence continentale.)

Alger, 2 décembre.

On a reçu hier soir des nouvelles du général Delebecque, par le télégraphe optique dont le mauvais temps empêchait le fonctionnement depuis trois jours. Le général était arrivé, le 28 novembre, à Ain-Sefra. La soumission de la tribu des Ahmours était presque complète.

Une dépêche du général Saussier, de Gafsa, 29 novembre, venue par Tebessa, annonce que la plupart des dissidents ont été rejetés au-delà des Chotts tunisiens. Toutefois, un groupe s'était cantonné dans un massif montagneux, à 60 kilomètres à l'est de Gafsa, et y avait établi un centre de résistance. Un détachement, envoyé de ce côté en reconnaissance, fut reçu à coups de fusil.

Le général Saussier désigna alors quatre bataillons et une batterie d'artillerie sous les ordres du général Gislain, avec la cavalerie et les goums du général Bonie, pour aller déloger les insurgés. Après deux jours de marche, nos troupes atteignirent les dissidents.

L'infanterie occupa, après l'avoir bombardé, le village fortifié de El-Alacha, tandis que la cavalerie s'avancait jusqu'au village des Ouled-bou-Saada qu'elle occupait également. L'ennemi a subi de grandes pertes. Nous avons eu un mort et quatre blessés.

Le ministre de la guerre a reçu les dépêches télégraphiques suivantes:

Par Tebessa, 1^{er} décembre, 6 h. 30, soir.
Camp de Gafsa, 29 novembre.

Pendant que la majeure partie des insurgés était refoulée au-delà des Chotts, un certain nombre s'étaient réfugiés dans un massif montagneux et difficile à 60 kilomètres est de Gafsa.

Des reconnaissances, envoyées vers les villages de ce massif, ayant été reçues à coup de fusil, deux colonnes commandées par les généraux de Gislain

et Bonie ont été chargées d'attaquer les positions de l'ennemi.

Le ksour fortifié d'El-Aiacha a été canonné et occupé par l'infanterie, pendant que la cavalerie refoulait l'ennemi jusqu'aux crêtes, et là, mettant pied à terre, enlevait le village des Ouled-Bou-Saad.

Dans ces rencontres, l'ennemi a eu un grand nombre de tués et blessés.

Par Kelder, 1^{er} décembre, 6 h. 40, s.
Ain-Sefra, 28 novembre.

Général Delebecque à guerre.

Selon toutes probabilités, la soumission de toutes les fractions des Amours sera complète dans cinq ou six jours.

On fortifie le poste optique de Djebel-Aïssa, et l'on fait un chemin pour se rendre d'Ain-Sefra à ce poste.

Tunis, 1^{er} décembre.

La colonne de La Roque occupe Zouarin; elle se portera demain sur le Ksour pour assurer la complète soumission des Ouerlan.

La colonne d'Aubigny, moins un bataillon, a rétrogradé lentement sur Testour.

Etranger.

ANGLETERRE. — La situation de l'Irlande préoccupe toujours le gouvernement britannique. Les crimes agraires sont quotidiens, et l'autorité est impuissante à les réprimer, soit que les meurtriers trouvent facilement des asiles pour se cacher, soit que la police locale ne se montre pas très-vigilante pour les découvrir.

Mais ce qui nous paraît plus dangereux encore, c'est que le mouvement d'agitation tend à gagner l'Angleterre, comme si la question agraire devait se poser dans tout le Royaume-Uni.

Dernièrement a eu lieu, dans le comté de Kent, un meeting des laboureurs où des résolutions fort radicales ont été applaudies et votées. Suivant l'exemple de la Land-League, le prolétariat rural de ce comté parle maintenant du droit de propriété pour les cultivateurs. C'est une tendance au communisme.

Nous savons bien que ce mouvement n'est pas général, que la situation du paysan anglais ne saurait être comparée à celle du paysan irlandais, qu'il n'existe pas enfin en Angleterre un antagonisme social et religieux entre les classes, comme en Irlande. Mais, en somme, il y a dans le mouvement qui se produit un symptôme qui n'est pas à dédaigner, d'autant que les réclamations des laboureurs anglais sont assez sérieuses.

Deux causes ont produit chez la population rurale un profond mécontentement, d'abord une série de mauvaises récoltes, ensuite la concurrence américaine.

La première est indépendante de l'homme, — mais la seconde est évidemment le résultat du régime économique adopté, et les paysans le voient clairement.

Ils ont même acquis la conviction que les réformes dans le sens protectionniste que leur ont promises les conservateurs ne sont qu'une espérance vaine. Ils vont par conséquent faire le marquis de Salisbury, sir Stafford Northcote et autres chefs du parti tory, préoccupés de leurs intérêts électoraux, ne risqueront jamais de s'aliéner les consom-

mateurs industriels qui disposent d'une grande influence.

Alors, ne pouvant lutter contre la concurrence américaine, n'espérant plus de réformes économiques, ils demandent à une réforme de la législation agraire un adoucissement à leur situation.

Aux deux causes de souffrances que nous venons d'indiquer, il faut en ajouter une troisième, l'usage du bail d'un an qui s'est introduit depuis peu et qui empêche toute amélioration du sol cultivé. Au point de vue économique, il n'est pas besoin de discuter les conséquences funestes de ce système qui sont évidentes pour tout homme au courant de la culture.

Il n'y a là encore que des tendances qui se manifestent dans des meetings, et des écrits; mais on ne saurait nier que le mouvement existe en Ecosse comme en Angleterre, et qu'il peut amener, en s'accroissant, une situation difficile qui poserait le plus délicat des problèmes, celui d'une réforme radicale dans le régime même de la propriété.

Nouvelles conversions au catholicisme. — On écrit de Londres:

« Encore des conversions. Le révérend Sydney Hamilton-Little, maître ès-arts de l'Université d'Oxford, ancien vicaire de la paroisse Saint-Pierre, à Bourne-mouth, et en dernier lieu curé de Hordie, dans le Hampshire, vient d'embrasser le catholicisme et sa famille entière à suivre son exemple.

» Un autre maître ès-arts d'Oxford, le révérend George Whillaw, ancien vicaire de Clewer, a fait également son abjuration dans la pro-cathédrale de Kensington, entre les mains du révérend E. Harington Moore.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 décembre.
Le marché reprend et les dispositions sont des plus encourageantes. Le 3 0/0 s'élève à 88.75 et 86. Le 5 0/0 cote 116.17.

Le courant des affaires du comptant reprend une attitude meilleure; ainsi on s'établit de 1,740 à 1,775 sur le Crédit Foncier, valeur de premier ordre.

Signalons aux capitaux de placement le meilleur choix qu'ils puissent faire en achetant quelques actions de la Banque Transatlantique dont l'avenir est sérieux.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à des cours très-fermes, le comptant achète beaucoup.

Les petits capitalistes adressent de nombreuses souscriptions en obligations de l'Hypothèque Foncière, 48, rue de Châteaudun; il y a peu de valeurs aussi solides que ces excellents titres qui valent 500 francs.

On cote 1,015 sur la Société Française Financière, cours d'attente; cette institution réalise des bénéfices importants.

On inscrit 660 sur la Banque Nationale dont les actions sont demandées par les capitaux de placement.

Le Rio-Tinto est à des cours très-fermes qui indiquent que les achats sont suivis sur ces titres. Le Crédit Central de Paris fait 560.

Signalons les nombreuses souscriptions reçues sur la Banque Romaine; il y avait 80,000 actions à souscrire, il a été reçu 80,000 souscriptions.

La Société Générale de Fournitures Militaires fait 340; cette valeur doit attirer l'attention des capitalistes; son revenu s'élève à 8 0/0.

Le Malétra cote 465.

êtes bonne, madame... Oh! oui, vous êtes bonne!

Elle avait saisi la main de Louise, elle la couvrait de baisers et de larmes.

Telle qui résistait au chagrin succomba à la joie.

La veuve de Jean Michaud s'évanouit.

Alors seulement Louise remarqua l'altération de ses traits, sa pâleur.

Dès que ses yeux se rouvrirent, elle s'empressa de lui demander:

— Mais qu'avez-vous donc, ma bonne Madeleine... Seriez-vous malade?

— Rien! répliqua celle-ci. Ne vous alarmez pas, ce n'est rien... Un peu de fatigue peut-être... Une mauvaise nuit... Mais tout est réparé, tout est oublié! Voici ma fille!

Et, comme se ranimant sous les baisers de Jeannette:

— Madame, ajouta-t-elle, ce dont je vous suis le plus reconnaissante, c'est de ne pas lui désapprouver d'aimer sa mère!

— Oh! Dieu m'en garde! s'écria Louise. Chaque soir elle prie pour vous, sans cesse nous parlons de vous... et tenez! tout à l'heure encore, au moment même où vous arriviez, elle vous écrivait... Et Labarthe aussi... Mais j'y songe, c'est urgent peut-être... Attendez!

Le cabinet du notaire se trouvait au-dessous du salon; un judas mettait en communication les deux pièces. M^{me} Labarthe accourut l'ouvrir; elle

appela:

— Etienne! monte avec la lettre.

On entendit en bas le dérangements du fauteuil, et presque aussitôt dans l'escalier un bruit de pas. Le notaire entra.

Rien ne l'avait averti de la visite de M^{me} Michaud. A son aspect, il eut un mouvement de surprise.

Quelques mots polis s'échangèrent. Puis Louise, prenant des mains de son mari la lettre qu'elle remit à Madeleine:

— La voici à son adresse, dit-elle, et s'il est besoin de quelques explications, notre tuteur s'occupera de vous les fournir. Lisez.

— Il s'agit, ajouta Labarthe, de la location du chalet...

— Je sais, interrompit Madeleine, nous arrivons de Vitte...

— N'importe, dit-il, d'autres détails de ma tutelle y sont consignés. Prenez-en connaissance.

Par discrétion, Louise était allée s'asseoir à l'autre extrémité du salon, attirant vers elle les deux enfants. Labarthe rejoignit ce groupe.

L'enveloppe, comme de raison, n'était pas fermée. Madeleine la posa devant elle, sur la table, et, dépliant les papiers qui s'y trouvaient contenus, elle en commença la lecture d'un regard indifférent.

Mais, tout à coup, sa physionomie changea. Elle

venait de tressaillir. Ses sourcils se froncèrent. On eût dit qu'un souvenir, un soupçon tourmentait son esprit.

Du geste de quelqu'un qui voudrait douter encore, elle se passa la main sur les yeux. Puis elle releva la tête afin de s'assurer qu'on ne regardait pas.

Non. Les enfants accaparaient toute l'attention de M^{me} Labarthe, et son mari, penché vers eux, tournait le dos à Madeleine.

Lentement, comme avec la crainte d'être surprise, elle se rapprocha de la table, elle y reprit l'enveloppe de la lettre qui venait d'être écrite par le notaire, et ce fut avec une angoisse tenant de la stupeur qu'elle la contempla.

Ses mains tremblaient.

Elle fouilla vivement les plis de sa robe, elle en retira l'enveloppe adressée à Gandois, l'enveloppe aux cinq cachets, et, par un effort de volonté, la confrontant avec l'autre, elle ne put retenir un cri.

Les deux adresses étaient de la même écriture.

(A suivre.)

M. X., qui est énorme, a la manie d'aller toujours en voiture et de conduire lui-même.

— Au lieu d'être votre cocher, lui dit-il, vous feriez mieux d'être votre cheval, vous seriez moins gros.

Les obligations des Messageries Flaviales ont quelques affaires à 288.75.
On reprend à 525 sur la Banque de Prêts.
On cote sur la Grande Compagnie d'Assurances 725. Les actions émises à 300 francs par la Société Nouvelle sont souscrites avec empressement.
La Laiterie cote 645.

Chronique militaire.

UNE RÉPARATION.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le bruit court, au grand dépit des républicains, que le ministre de la guerre serait dans l'intention de lever la punition des élèves de l'École de Saint-Cyr, versés dans les régiments pour avoir assisté à une messe légitimiste.

Un journal républicain prétend que ces élèves, s'il fallait en croire certains rumeurs, refuseraient cette grâce, si elle leur était offerte.

L'insinuation est d'une malveillance visible, et on ne saurait trop protester contre de pareils procédés. Nous sommes convaincus que l'on prête à ces jeunes gens des sentiments qu'ils n'ont pas. Ce serait tout à la fois un manquement à la discipline et aux plus hautes convenances, ce dont ceux qui ont l'honneur de porter l'épée sont incapables.

Cette grâce, nous estimons qu'elle eût dû être accordée depuis longtemps. C'est en cédant à une pression radicale des plus violentes que la punition a été prononcée, et il eût été généreux de ne pas pousser la rigueur aux dernières limites.

Malgré les démentis des journaux officiels, on nous assure, au dernier moment, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, que le Président de la République, sur le rapport du ministre de la guerre, a accordé la réintégration, à l'École de Saint-Cyr, des élèves qui avaient été envoyés dans les régiments à la suite de la manifestation légitimiste.

Cette grâce leur arriverait, dit-on, pour leurs étrennes.

Nous croyons savoir que M. Gambetta a proposé au général Chanzy le commandement du 3^e corps d'armée à Rouen, en remplacement du général Borel, qui serait mis en disponibilité.

M. Gambetta aurait exprimé au ministre de la guerre le désir de voir le général Bourbaki remplacé à la tête d'un grand commandement.

Le général de Galliffet a insisté auprès de M. Gambetta pour que cette nomination soit promptement faite.

Disons à ce sujet que le général de Galliffet ne laisse pas un seul jour sans aller au quai d'Orsay.

Paris dément le bruit qui prête au ministre de la guerre l'intention de rappeler les troupes de Tunisie.

On télégraphie de Berlin, 1^{er} décembre, qu'au ministère de la guerre allemand on prépare avec une certaine activité la formation de deux nouveaux corps d'armée.

Chronique locale et de l'Ouest.

A l'occasion d'un article du *Progrès militaire*, que nous avons reproduit avec les réflexions du *Figaro*, signalant le grand nombre d'hommes de la classe 1880 qui n'étaient pas présents sous les drapeaux, le *Patriote de l'Ouest* prétend qu'il y a longtemps que les réactionnaires sont fort ennuyés du service militaire pour tout. Ils regrettent, dit-il encore, le bon temps où, moyennant quelques sacs d'écus, on envoyait le fils de l'ouvrier se faire tuer pour défendre le bien des autres.

Le *Patriote* a la mémoire courte. Est-ce que les réactionnaires ont marchandé leur sang, en 1870, pour aller défendre la Patrie? De quelle classe se composaient donc les légions des de Charette, des Cathelineau, et tous ces volontaires accourus des divers points de la France, dont les chefs d'armées faisaient le plus grand cas, parce qu'ils savaient se faire tuer devant l'ennemi?

Nous pourrions fort bien rappeler à la feuille angevine tels et tels républicains, rien que de l'Anjou, qui ont su trouver le moyen, en 1870, de rester dans leurs foyers.

Les uns étaient pourvus d'emplois qu'ils auraient pu laisser à des hommes plus âgés; les autres se faisaient déclarer indispensables au bonheur de leur cité, et restaient, les pieds sur leurs chenets, à fumer des cigares exquises.

Ces derniers avaient-ils donc l'amour de la Patrie comme ces réactionnaires qui se faisaient tuer à Brou, à Loigny, à Cercottes, à Patay, à Coulmiers?

THEATRE. — La troupe d'opéra sera bientôt en partie renouvelée. Nous avons parlé de l'admission, presque à l'unanimité des votants, du second ténor, M. Vernon, et des débuts d'une nouvelle basse et d'une duègne. L'administration du théâtre nous annonce aussi la résiliation de M^{me} Arnaud, qui ne tardera pas à être remplacée par une autre chanteuse légère.

Ce soir samedi, à Angers, M^{lle} Lanier joua le rôle de Philine dans *Mignon*.

Le rapport du délégué départemental du service phylloxérique dans le département de l'Indre contient des indications qui ne sont pas rassurantes.

Il nous apprend en effet que l'invasion du phylloxéra a été constatée, en proportion notable, dans l'arrondissement du Blanc, limitrophe de l'Indre-et-Loire.

POITIERS.

C'est avec le plus grand regret, dit le *Journal de la Vienne*, que nous apprenons la mort de M. Fournier, lieutenant au 33^e d'artillerie, enlevé en quelques jours par la fièvre typhoïde.

Il y a à peine deux mois que M. Fournier avait dû quitter Poitiers pour aller en Tunisie.

Le maire de Neuville (Vienne) a pris le 16 août dernier un arrêté par lequel les processions sont interdites dans la commune de Neuville. Nous trouvons dans le *Journal de l'Ouest* le texte d'une lettre que le curé de Neuville vient d'adresser à ce sujet à M. Thiault, maire de cette commune. M. le curé de Neuville démontre, ce que nous savions déjà, que l'arrêté de M. Thiault a été pris au mépris flagrant de la loi.

Voici cette lettre :

Neuville, 18 novembre 1881.

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'arrêté que vous venez de prendre, afin d'interdire les processions dans la commune de Neuville. Cet arrêté m'inspire autant d'étonnement que de regrets.

Par une lettre du 14 juin, que je possède encore, vous m'aviez prévenu que vous laisseriez au culte catholique la liberté de ses processions, comme par le passé, malgré les vœux contraires du conseil municipal. Depuis cette époque, il n'y a rien eu, ni dans mes actes, ni dans mes paroles, qui pût porter ombrage à l'autorité administrative, et vous donner le moindre prétexte de revenir sur une pareille décision.

A ceux qui prétendent que j'ai critiqué publiquement la conduite et l'intelligence du conseil municipal, je donne le démenti le plus formel, et je proteste hautement contre une pareille assertion, inventée pour les besoins de la cause. L'administration ne m'a jamais trouvé hostile, et cependant, dès son début dans les affaires, elle a fait acte d'hostilité contre moi et contre les catholiques de la paroisse, d'abord en manifestant son désir de supprimer les processions, puis en rayant du budget le traitement du vicaire que toutes les municipalités précédentes avaient maintenu. Je n'ai point réclamé contre cette injustice, et si aujourd'hui j'affirme ouvertement que le conseil municipal n'a pas le droit d'interdire les processions, je ne crois pas manquer de respect à son égard, parce que je m'appuie sur une loi précise, dont l'interprétation par le pouvoir lui-même est toute en ma faveur.

C'est en m'appuyant sur cette loi que vous invoquez, monsieur le maire, que je trouve votre arrêté illégal, et en voici la preuve.

L'article 45 de la loi du 18 germinal an X, interdit, il est vrai, les cérémonies extérieures du culte catholique dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes. Mais le mot temple est ici synonyme d'église consistoriale. Or, pour l'établissement d'une église de ce genre, il faut au moins 6,000 âmes de la même communion, d'après une circulaire du ministre de l'intérieur, en date

de 2 avril 1803. La même décision a été donnée, en 1842, pour la ville de Dijon, et telle est la législation encore en vigueur, depuis la révolution du 24 février 1848.

Un maire ne peut interdire les processions que s'il y a danger pour l'ordre public, et comme ce cas ne s'est jamais présenté à Neuville, vous n'avez pas osé, dans votre conscience d'honnête homme, vous appuyer sur un pareil motif.

Malheureusement, en voulant vous servir de la loi organique de 1802, vous avez fait fausse route, car cette loi n'est pas applicable à Neuville où il y a cent protestants sur quatre mille âmes, et où le local qui sert de temple n'a jamais été et ne pourra jamais être une église consistoriale.

C'est pourquoi mon ministère m'impose l'obligation de recourir à l'évêque de Poitiers pour faire annuler votre arrêté dont l'illégalité ne saurait faire un doute pour tout jurisconsulte qui a quelque notion du droit. Si Sa Grandeur juge, dans sa sagesse et à cause du malheur des temps, qu'il faut supprimer les processions à Neuville, je ferai acte d'obéissance, mais il n'en sera pas moins de mon devoir de dire hautement que le culte catholique ne jouit plus de sa liberté, dans notre commune, par suite de la violation des lois.

Autre considération. L'article premier de votre arrêté défend toute cérémonie religieuse, en dehors de l'église. Or, si je prends cet arrêté à la lettre, il m'est interdit de porter ostensiblement le Saint-Viatique aux malades, et de présider aux enterrements sur la voie publique. Est-ce là votre intention? J'aime à croire que l'expression dont vous vous êtes servi a dépassé votre pensée, autrement je resterais dans mon église, de manière à laisser croire que nous n'avons que des enterrements civils, et que Neuville n'a plus le respect de ses morts. Les quinze cents personnes qui m'ont accompagné au cimetière, le lendemain de la Toussaint, seraient une protestation du suffrage universel contre une pareille interprétation.

Permettez-moi de vous dire, en terminant, que si quelques libres-penseurs peu instruits et ennemis de la liberté, puisqu'ils n'en veulent que pour eux-mêmes, se réjouissent de l'arrêté que vous venez de prendre, il n'en est pas de même de la plus grande partie de la population qui a gardé encore quelque croyance. Elle ne comprend pas que vous preniez des mesures hostiles aux droits des catholiques dans l'exercice de leur religion, quand tous vos prédécesseurs à la mairie, malgré des opinions avancées, malgré l'existence du culte protestant qui date de trente années, et qui compte à peine 100 adhérents sur 4,000, ont laissé au culte catholique toute sa liberté.

Assurément, monsieur le maire, je n'ai pas la moindre amertume dans l'âme en vous écrivant, j'éprouve plutôt de la tristesse. Je vous dirai plus: je fais des vœux pour que vous n'ayez pas à vous repentir un jour de la grave responsabilité que vous assumez sur vous; non pas devant moi, mais devant Dieu qui nous jugera tous.

Veillez agréer mes salutations.

H. MARAIS.

LA FLECHE.

Le 27 novembre, entre deux et trois heures de l'après-midi, deux jeunes garçons de 9 et 7 ans, les jeunes Loriof, étaient en train de se balancer sur un diable chargé de deux arbres, lorsque tout à coup, la chaîne se rompant, la flèche fit bascule.

Les deux enfants, écrasés par la masse de bois, furent tués sur le coup.

Un de leurs camarades, le jeune Meteyer, qui jouait à côté d'eux, fut atteint et assez grièvement blessé à la figure.

NANTES.

Par décret en date du 28 novembre 1881, rendu sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, ont été nommés : Maire de la ville de Nantes, M. Georges Colombel, et Adjoint : MM. Calixte Pelletier, Pierre Danais, Grelier, Giraud-Mangin, Cany et Martin, membres du Conseil municipal de cette ville, en remplacement des membres de la municipalité précédemment démissionnaires.

M. Colombel, dit *l'Espérance du Peuple*, sera sans aucun doute le digne fils de son père, l'ancien maire de 1851, qui avait signé la mise hors la loi du prince président, et sollicitait quelques jours après de le servir comme préfet.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 5 décembre 1881.

LA BOITE A BIBI

Pièce en 3 actes, de MM. Alfred Duru et Saint-Aignan Cholier.

LE CAPRICE

Comédie en 1 acte, d'Alfred de Musset.

LES SONNETTES

Vaudeville en 1 acte, de MM. Meilhac et Halévy.

ORDRE : 1^o Le Caprice; 2^o La Boîte à Bibi; 3^o Les Sonnettes.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

BOURSE DE PARIS

DU 2 DÉCEMBRE 1881.

Rente 3 0/0.	85 85
Rente 3 0/0 amortissable.	86 »
3 0/0 amortissable (nouveau).	86 »
Rente 4 1/2.	112 75
Rente 5 0/0.	115 50

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N. B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Déclé, etc. »

N^o 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon Pyclet, instituteur à Eynançay (Haute-Vienne).

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifiquement de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi : LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de Texier; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GOBET, propriétaire-gérant.

PHARMACIE NORMANDINE

11 et 13, Rue Saint-Jean, SAUMUR

La plus vaste, la plus ancienne et surtout la PLUS CENTRALE de la ville.

Les prix de cette maison, en égard à la qualité supérieure des produits qu'il faut toujours considérer en pharmacie, défont toute concurrence.

DÉPOT EXCLUSIF DES SPÉCIALITÉS SUIVANTES :

PRODUITS toni-nutritifs du docteur Defresne.
 SPASALGIQUE MARECHAL, contre les névralgies.
 ROB LECHAUD, dépuratif du sang.
 ELIXIR MICHEL, contre les rhumatismes.

POMMADE BERTINOT, contre les cors.
 OUATE du docteur Patisson, contre les douleurs.
 PILULES SUISSES, contre la constipation.
 SEL BROCHET, contre les engelures.

On trouve également toutes les autres SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES et toutes les EAUX MINÉRALES Françaises et Etrangères.

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUSAS, notaire, Le dimanche 18 décembre 1881, à midi.

UNE MAISON

Sise au Carrefour, près le Chapeau, commune de Saint-Lambert, Avec cour et jardin contenant 71 ares 50 centiares, joignant M. Noize, le chemin vicinal, M. Régnier et M. Maréchal. Facilité de traiter avant l'adjudication, et délais pour le paiement. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS. (718)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER En totalité ou par parties, MAISON avec remise, écurie, magasin, cour et jardin, au Pont-Fouchard. S'adresser audit notaire ou à M. TAYEAU, expert. (756)

Etude de M^e Charles-Eugène MAIGRET, huissier à Cholet.

VENTE VOLONTAIRE

D'UNE

SCIERIE MÉCANIQUE

Pour cause de cessation de commerce Et liquidation de société verbale.

Le mardi 20 décembre 1881, à dix heures du matin.

A MONTFAUCON-SUR-MOINE, arrondissement de Cholet, dans des magasins et ateliers appartenant au domicile de M. Durand-Pelloquet, commerçant audit chef-lieu de canton de Montfaucon-sur-Moine, situé entre Cholet, Clisson et Nantes, il sera, par le ministère de M^e Maigret, huissier à Cholet, à la requête dudit M. Durand, procédé à la vente aux enchères publiques de tout le matériel faisant partie de cette scierie mécanique, y compris les bois.

On vendra notamment :

UNE MACHINE A VAPEUR LOCOMOBILE, de la force de 10 à 15 chevaux, avec ses courroies de transmission et sa cheminée exhaussée ;

Une très-grande scie verticale neuve, à 8 lames, montée sur son chariot, une autre scie à découper, une pompe et ses accessoires, un grand nombre d'outils et de matériaux divers ;

Une très-grande quantité de bois durs, tels que : noyer, frêne, ormeau, chêne, sciés en grume, des semelles galoches, fabriquées, pour hommes, femmes et enfants, environ 500 paires de sabots confectionnés pour femmes et autres objets.

La vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant ; cinq centimes par franc en sus du prix, sans fraction. (768)

A CÉDER PAR SUITE DE DÉCÈS, Une MAISON de GRÉS, de BLANC, Dentelles et Soieries. S'adresser à M^{me} veuve FAUVEL, 5, rue Beaurepaire. (761)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UN APPARTEMENT Situé au 1^{er} étage, avec grand balcon, rue Nationale et place du Roi-René. S'adresser à M. BRILLATZ, pharmacien, rue Nationale. (689)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883, MAISON Située rue Saint-Jean, n^{os} 38 et 40, Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage. Actuellement occupée par M^{me} Durville, marchandes de fleurs, et M^{me} Buron, marchande de lingerie. S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (769)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES Chemins de Fer sur Routes

SIÈGE SOCIAL : 49, Rue Laflitte, PARIS
 Capital Social : 1.700.000 Francs
 Devant être porté à 10 Millions par décision du 13 Octobre 1881.
 CONSEIL D'ADMINISTRATION
 MM. OLLIVIER (François), O. S., Président.
 CIBIEL, Membre de la Société des Agriculteurs de France.
 LE BEUF, ancien Administrateur de la Compagnie générale Transatlantique.
 LECOLLE, Administrateur délégué de la Société Le Nôriat.
 LEFÈVRE, Propriétaire.
 MARTEAU D'AUTRY, ingénieur des Arts et Manufactures.
 OLIVE, Architecte.
 TINSEAU (le comte de), docteur en droit, ancien Conseiller général du Jura.

ÉMISSION AU PAIR 4,600 Actions de 500 Francs

Pour porter le Capital social à 4.000.000 de Fr.
 La Comp^g gen^l des Chemins de Fer sur Routes dont le titre a été consacré par un décret a pour objet, la construction et l'exploitation de voies ferrées économiques, réglementées par des Lois et décrets spéciaux et assurées de subventions et garanties d'intérêt de la part de l'Etat, des départements, des communes et des grandes Comp^g de chemins de fer. Le kilomètre coûte environ 60,000 fr. matériel roulant compris. La recette est évaluée, d'après les statistiques officielles, en moyenne à 10,000 fr. par kilomètre ; ce chiffre a toujours été dépassé sur la ligne Villiers-la-Bel, en exploitation depuis 3 ans. La dépense d'exploitation d'entretien et d'amortissement n'étant que de 4,000 francs, il en résulte un revenu net de 10 pour cent par an, destiné à rémunérer les capitaux. Ces Actions jouiront d'un intérêt de 5 0/0 pendant la période de la construction. Elles sont émises au pair, aux conditions suivantes :

(En souscrivant. 75 fr.
 VERSEMENTS A la répartition. 50 fr.
 (Un mois après. 125 fr.)
 Le surplus après avis adressé deux mois à l'avance pour chaque quart.
 Les actions pourront être libérées par anticipation.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE Du 5 au 20 Décembre 1881

(Au SIÈGE SOCIAL, 49, rue Laflitte, A PARIS A LA BANQUE DE DÉPÔTS ET D'ESCOMPTE, 22, rue des Capucins.)
 DANS LES DÉPARTEMENTS : AUX SUCURSALES DE CETTE BANQUE ET CHEZ TOUTES LES BANQUES CORRESPONDANTES
 On peut souscrire des dépôts par correspondance en Mandats, Chèques, Valeurs de Bourse et Coupons.
 La Cote officielle sera demandée.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 2 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures :	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
	38.	14.78.	27.	43.	92.	80.	103.

A VENDRE

Grand assortiment de plant d'arbres forestiers. Spécialité de peupliers suisses et d'Italie. Plant de 3 ans, d'une beauté remarquable. Tous les plants sont vendus rendus à domicile et à des prix tout à fait modérés. S'adresser à M. MARCHÉAU, pépiniériste à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire). (670)

A VENDRE DEUX CARRIOLES

Avec leurs équipages. S'adresser à M. CLÉRAMBAULT, au Pont-Fouchard. (762)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50 — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

Nota. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chausselles en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarrettières, Boutons de manchettes et Parures en métal

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendrier des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (748)

ON DEMANDE UN MÉNAGE

S'adresser au bureau du journal.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n^o 16, maison Espagnéul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

FUSILS de chasse et Revolver, Horlogerie, Bijouterie, Couverts et glâtes en tous genres, vendus avec grandes facilités de paiement. — S'adresser à M. A. SANGARIN, à Valence (Drôme). (Demande le Catalogue.) (525)

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT dans toutes les communes. — S'adresser, franco, à M. le Directeur du Crédit Parisien, à Valence (Drôme). (Joindre un timbre.) (525)

Saumur, imprimerie P. GODET.